

Paris,
le jeudi 2 mai 2013

Émetteur : Crfp d'Aquitaine : Isabelle Chèze TEL : 05.56.93.45.90. (Accueil : 05 56 93 45 93 ou 84)
Télécopie 05.56.93.45.85.

Objet : Dispositif de formation «Contrôle de gestion - Fondamentaux» - Année 2013- 2014 -
Généralisation

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss, les caisses nationales du régime général, la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (Crpcen) et le Régime social des indépendants (RSI) mettent en œuvre la généralisation du dispositif « Contrôle de gestion - Fondamentaux » dès le mois de mai 2013, en partenariat avec les centres régionaux de formation (annexe 1) de Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris (Irfaf).

Ce dispositif remplace l'ancien dispositif de sensibilisation intitulé « Contrôle de gestion pour les acteurs utilisateurs ou exerçant leur fonction au sein de la fonction contrôle de gestion ».

Le dispositif « Contrôle de gestion - Fondamentaux » (CDG-Fondamentaux) s'inscrit dans une logique de développement de parcours professionnel en articulation avec le dispositif de professionnalisation « Contrôle de gestion -Professionnalisation » (CDG-PRO).

C'est la première étape de formation qui permet d'acquérir les fondamentaux en contrôle de gestion et peut favoriser l'accès à CDG-PRO.

I - FINALITÉS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus doit permettre aux participants de/d' :

- acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils,
- contribuer au renforcement du dialogue de gestion,
- améliorer le pilotage de la performance au sein de leur organisme,

- faire évoluer les pratiques des acteurs dans un contexte en mutation en adéquation avec les COG,
- assurer un accompagnement individualisé des contrôleurs de gestion dans leurs parcours professionnels.

II - OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

CDG-FONDAMENTAUX doit permettre à vos collaborateurs de renforcer :

- leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme,
- leur maîtrise de la fonction contrôle de gestion et des outils de pilotage notamment au niveau de la préparation budgétaire, l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que l'élaboration des tableaux de bord.

III - PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

Le dispositif de formation CDG - Fondamentaux s'organise en 3 phases bien différenciées :

1) Une identification des pré-requis en comptabilité et des fonctionnalités de base d'Excel à l'entrée en formation à partir d'un dossier d'inscription.

Les pré-requis sont identifiés en amont de l'entrée dans le dispositif afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visé.

2) Une phase d'apprentissage en présentiel qui s'articule autour de 5 « blocs » de formation bien distincts.

Le recours à des cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants sont privilégiés pour favoriser la bonne appropriation des connaissances. La formation est ancrée dans la réalité professionnelle pour mettre en œuvre une logique d'apprentissage.

3) Une évaluation des acquis « à froid » qui s'effectuera à distance, est mise en œuvre dans les 3 à 4 mois après la fin de la formation pour vérifier les acquis de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fera l'objet d'un suivi et les résultats seront restitués aux participants et à l'organisme d'appartenance.

Si les résultats sont satisfaisants, le participant détiendra les pré-requis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO. Il effectuera les tests d'auto-positionnement sur les modules interbranches qui ne seront pas discriminants pour une entrée dans CDG-PRO.

Ce dispositif de formation a été conçu en cohérence avec le dispositif CDG-PRO afin de s'assurer d'une réelle articulation entre les 2 dispositifs.

IV - PUBLIC CONCERNÉ

Ce dispositif s'adresse, en priorité, à un public qui peut comporter les caractéristiques suivantes :

- en prise de fonction sur le contrôle de gestion,
- récemment en poste,

Ces personnes suivront la totalité du parcours « CDG-Fondamentaux ».

V - COUT DE LA FORMATION



Le coût des frais pédagogiques de la formation CDG-Fondamentaux est de **4 200 €** par stagiaire.

Il inclut l'étude des pré-requis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance ainsi que la restitution des résultats.

Les frais de déplacement (transport et repas) et d'hébergement du stagiaire ne sont pas inclus.

Conformément aux décisions de la CPNEFP pour l'année 2013, la formation CDG-Fondamentaux fait partie des dispositifs pris en charge sur les fonds mutualisés du plan, en priorité 1 (taux de prise en charge : 80% des frais pédagogiques). Les frais annexes sont également pris en charge (déplacement, hébergement, restauration) selon les dispositions prévues par la CPNEFP (se reporter à la note de cadrage et d'orientation sur les priorités de financement 2013 sur le site de l'Ucanss dans l'onglet Services aux organismes, à la rubrique Ressources Humaines).

Pour les renseignements complémentaires, des annexes numérotées de 1 à 5 accompagnant cette lettre d'information, vous pouvez contacter le Crfp de Bordeaux, pilote de ce dispositif (cf. annexe 1 - mise en œuvre).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de mes salutations distinguées.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Mise en œuvre de la première session
- Présentation de l'architecture et des contenus de formation
- Le coût de la formation
- Le dossier d'inscription Cdg-Fondamentaux
- Présentation du cursus contrôle de gestion